



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

www.apvflegtcongo.com



LETTRÉ D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°24 AVRIL/MAI/JUIN 2022

**TO
D
E**



Gouvernance forestière : les perspectives

Chers lecteurs, Nous tenons à faire remarquer que pour des raisons indépendantes de notre bonne volonté, nous n'avons pas pu publier la lettre d'information et d'échanges du premier trimestre (janvier, février et mars). Vous voudriez bien nous en excuser. C'est pourquoi, cette vingt-quatrième parution combine à la fois les informations du premier trimestre et du deuxième trimestre. Pour sa vingt-quatrième publication, la lettre d'information et d'échanges de l'APV-FLEGT vous présente une gamme variée d'informations en rapport avec la gouvernance forestière.

A Brazzaville, la Ministre de l'Economie Forestière représentée par Pierre TATY, son Directeur de Cabinet et Giacomo DURAZZO, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Congo ont indiqué leurs perspectives en matière de gouvernance forestière en République du Congo. C'était à l'occasion de la 13^{ème} édition du Forum sur la Gouvernance Forestière, tenu du 23 au 24 mai 2022, devant un parterre d'experts en la matière et

des partenaires techniques et financiers. Soucieuse de son image et consciente du rôle de premier plan qui est le sien dans la sous-région, en tant que pays leader dans la promotion de la gestion durable des forêts, la République du Congo a, une fois de plus, réaffirmé sa volonté de faire aboutir le processus APV-FLEGT, dont l'épilogue reste l'émission des autorisations FLEGT, au cours du quinzième Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de cet accord signé avec l'Union européenne. La voix du Congo s'est fait entendre à Nantes, en France, au forum de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT). Elle a été portée par la Ministre de l'Economie Forestière, Rosalie MATONDO qui a éclairée, lors de cet événement coïncidant avec la célébration de l'an 70 de cette association, sur les réformes entreprises en République du Congo pour une gestion durable des ressources forestières. De son côté, le Projet d'Appui à la Société civile pour l'amélioration de la Gouvernance Forestière en République du Congo à travers le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe en sigle PASGOF-SNOIE a planifié, près d'une année après son lancement les activités à entreprendre durant sa deuxième année.

Bonne lecture à toutes et à tous

Bienvenu LOUZOLO

SOMMAIRE

- ◆ **P.1 - P.2 : 13ÈME FORUM SUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE :** les experts en conclave à Brazzaville pour réfléchir sur la gestion des forêts du Bassin du Congo.
- ◆ **P.2 : SECTEUR PRIVÉ :** la République du Congo représentée au plus haut niveau au forum ATIBT de Nantes.
- ◆ **P.3 : 15ÈME COMITE CONJOINT DE MISE EN OEUVRE DE L'APV-FLEGT :** l'engagement au Congo à faire aboutir le processus réaffirmé.
- ◆ **P.4 : SOCIÉTÉ CIVILE :** le PASGOF-SNOIE planifie les activités de la deuxième année.

13^{ÈME} FORUM SUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Les experts en conclave à Brazzaville pour réfléchir sur la gestion des forêts du Bassin du Congo

Véritable creuset d'échanges et de partage d'informations, d'expérience et d'expertise sur la gouvernance forestière, cette édition a permis aux participants d'aborder les thématiques liées, entre autres, à l'observation indépendante des forêts, à l'économie verte, à l'APV-FLEGT, au commerce des pro-

duits forestiers durables. Les questions relatives à la déforestation et à la dégradation des forêts, au changement climatique et à l'utilisation des terres, à la coopération Chine-Afrique pour promouvoir le commerce des produits forestiers durables et les investissements verts ont été également au centre de cette réunion.

(suite p.2)



Une vue du présidium

13^{ÈME} FORUM SUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE (SUITE P.1)



Une vue des participants

Le panel de haut niveau, organisé à l'occasion pour les acteurs majeurs impliqués dans la gouvernance forestière au Congo à savoir le gouvernement, l'Union Européenne, la société civile et le secteur privé, a édifié plus d'un sur le processus de réformes engagées dans le secteur forestier en République du Congo. Et en termes de perspectives, Pierre TATY, Directeur du Cabinet de la Ministre de l'Economie Forestière a évoqué le parachèvement de tous les plans d'aménagements des concessions forestières d'ici 2025, la finalisation des textes d'application de la loi 33-2020 du

8 juillet 2020 portant code forestier de même que la promotion et le développement des plantations forestières ainsi que la valorisation des crédits carbone. Quant à l'Union européenne, elle entend poursuivre, a martelé Giacomo DURAZZO, le soutien à l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) et signer, avec les autorités congolaises, un nouveau partenariat pour les forêts du Congo.

Cet événement est le deuxième du genre, à se tenir dans la capitale congolaise, après celui du 11^{ème} Forum sur la Gouvernance Forestière organisé les 30 et 31 octobre 2018.

Cette 13^{ème} édition a été organisée par le Centre International pour le Développement et la formation (CIDT) de l'Uni-

versité anglaise de Wolverhampton, en collaboration avec l'Ong congolaise Comptoir Juridique Junior (CJJ) et le Ministère de l'Economie Forestière. Ceci dans le cadre du Projet d'Appui à la Société Civile pour l'amélioration de la Gouvernance Forestière en République du Congo à travers le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe en sigle PASGOF-SNOIE Congo financé par l'Union européenne et le Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO).

Elle a regroupé plus de 200 participants représentant les pays du Bassin du Congo, les organisations de la société civile, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé.

SECTEUR PRIVÉ

La République du Congo représentée au plus haut niveau au forum ATIBT de Nantes



Rosalie MATONDO prononçant son allocution

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a organisé, du 31 mai au 3 juin 2022 à Nantes, en France, une série d'événements et de conférences techniques dans le cadre du « Forum de l'ATIBT 2022 ». Cet événement a coïncidé avec le 70^{ème} anniversaire de sa création célébré sous le thème : « Choisir le bois certifié pour sauvegarder la forêt du bassin du Congo ».

La République du Congo a été représentée au plus haut niveau, par Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière. Elle a tour à tour pris part à

l'Assemblée Générale de l'ATIBT puis prononcé les discours d'ouverture et de clôture du Forum. En plus de ces actions, la Ministre de l'Économie Forestière a animé un « side event » concernant l'une des réformes phares de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier : « le régime de partage de production ». Elle a, en outre, visité et apprécié les stands d'exposition parmi lesquels ceux des sociétés congolaises de Mokabi S.A. et d'Industrie Forestière de Ouessou (IFO), ainsi que de l'École Supérieure du Bois (ESB) de Nantes.

Dans son allocution de clôture du forum, le 3 juin 2022, Madame la ministre a loué l'excellence des relations entre l'ATIBT et la République du Congo tout en déclarant ne ménager aucun effort pour continuer à faciliter le déploiement des activités de l'ATIBT au Congo, tant que cela s'avèrera possible et nécessaire. Elle a invité les dirigeants de l'ATIBT à consolider la réflexion qu'ils ont déjà amorcée relative à leur *modus operandi*, afin qu'ils soient toujours au diapason de nombreux enjeux du mo-

ment. Elle a enfin conclu son propos en souhaitant que de telles rencontres professionnelles se renouvellent à l'avenir.

Le forum de l'ATIBT demeure l'un des événements essentiels de la filière bois tropical. Il représente dans ce domaine l'occasion la plus importante de mises en relations multipartites. Pendant quatre jours, les acteurs clefs de la filière (Bailleurs, agences de développement, décideurs politiques, ONG, société civile, représentants des pays, chercheurs, scientifiques, organismes de formation, syndicats, producteurs, importateurs et industriels) ont pu se rencontrer et échanger sur les besoins, les projets et les problématiques du secteur.



15ÈME COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

L'engagement du Congo à faire aboutir le processus réaffirmé



Une vue du présidium

L'objectif de cette quinzième session était de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis l'organisation du précédent CCM en novembre 2021 et d'orienter le travail du second semestre 2022.

Cette quinzième réunion du CCM a connu pour une fois la participation de Ludovic NGATSE, Ministre délégué auprès du Ministre des Finances, du budget et du Portefeuille Public. Une présence saluée par Giacomo DURAZZO et Rosalie MATONDO qui a, d'ailleurs, qualifié à juste titre son homologue « d'acteur majeur du processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo. Sa participation au présent comité, (...), augure à n'en point douter, des perspectives meilleures pour l'APV-FLEGT au Congo » a déclaré la Ministre de l'Economie Forestière. Tout en exprimant sa gratitude à l'Union Européenne et au gouvernement de la Grande Bretagne pour l'accompagnement soutenu, Rosalie MATONDO s'est dit persuadé « que grâce à leur soutien constant, le Congo va relever à très court terme le défi du déploiement définitif et l'opérationnalisation effective des modules du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) dont la finalité est la délivrance des certificats de légalité et des autorisations Flegt ». Confiante quant à l'aboutissement heureux du processus APV-FLEGT au Congo, la Ministre de l'Economie Forestière a justifié son optimisme « dans la tenue régulière et tournante des sessions du CCM qui servent de cadre d'évaluation des avancées

enregistrées depuis la dernière session et de formuler des recommandations pertinentes, en vue de la mise en œuvre de cet accord ».

Nonobstant des avancées notables soulignées, dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT, au cours de cette quinzième session, Giacomo DURAZZO a expliqué que « le principal défi auquel nous faisons face demeure le plein déploiement du SIVL ». Cet outil, a indiqué le Chef de la Délégation de l'Union européenne, est fondamental pour assurer la transparence escomptée dans le secteur et contribuer à une meilleure gouvernance forestière. Aussi a-t-il appelé à poursuivre ce chantier avec la plus grande attention pour parvenir à une utilisation effective du système, dans les meilleurs délais. « La dynamique interministérielle est en ce sens particulièrement importante et nous espérons que le Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de Vérification de la Légalité (SVL) sera rapidement opérationnel » a affirmé le Chef de la Délégation de l'Union européenne.

Cette quinzième réunion du CCM s'est ouverte le 7 juin 2022 par les travaux du segment technique. Il a permis aux experts des deux parties de plancher entre autres sur le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 et des recommandations des CCM précédents, l'état d'avancement du déploiement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité des bois (SIVL), le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint (RAC) 2021 et les résultats du programme d'Accompagnement au Changement (PACO) pour la réorganisation des Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et de la Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF).

Les dates de 22, 23 et 24 novembre 2022 ont été adoptées, par les deux parties, pour l'organisation du 16^{ème} CCM.

RECOMMANDATIONS

- ⇒ renouveler le mandat et la composition du Groupe de Travail Interministériel (GTI) mis en place par note de service n°946 /MFB/CAB du 10 mai 2021.
- ⇒ procéder à la mise à jour de la stratégie du déploiement du SIVL et du plan de mise en service du module fiscalité budgétisé au plus tard le 15 août 2022.
- ⇒ valider la stratégie de déploiement du SIVL et le plan de mise en service du module fiscalité budgétisé par échange de lettres au plus tard le 31 août 2022.
- ⇒ mettre en œuvre la stratégie de déploiement du SIVL et le plan de mise en service du module fiscalité budgétisé à partir du 1^{er} septembre 2022.
- ⇒ respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint (RAC) 2021, le valider par échanges de lettres et le rendre disponible au CCM 16.
- ⇒ élaborer une charte définissant les modalités techniques et pratiques de possibilité de synergies entre les outils Open Timber Portal (OTP) et Atlas forestier afin de permettre à chaque concession forestière de mieux s'arrimer aux exigences du SIVL et en faire une présentation lors du CCM 16.



SOCIÉTÉ CIVILE

Le PASGOF-SNOIE Congo planifie les activités de la deuxième année



Photo de famille

Les organisations de la Société Civile du Consortium "Projet d'Appui à la Société civile pour l'amélioration de la Gouvernance Forestière en République du Congo à travers le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe" en sigle PASGOF-SNOIE Congo se sont retrouvées, en atelier, à Brazzaville du 1er au 4 février 2022 pour planifier les

activités de la deuxième année de ce projet. Cette planification a tenu compte des résultats réalisés par le projet en 2021. Elle a été facilitée conjointement par le Centre International pour le Développement et la Formation (CIDT) de l'Université de Wolverhampton, Comptoir Juridique Junior (CJJ) assurant la coordination nationale, Forêts et Développement Rural (FODER) et FERN avec l'appui du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) et la participation des autres organisations de la société civile impliquées dans la mise œuvre du projet PASGOF SNOIE Congo. Il s'agit, notamment de l'Observatoire Congolais des Droits de

l'Homme (OCDH), du Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH), du Cercle International de Recherche et d'Etude des Civilisations Bekwel (CIRECK), de l'Espace des Jeunes pour l'Innovation et le Développement (EJID) et du Cercle d'Action pour la Promotion du Bien-Etre Social (CABS).

Cet atelier de planification a permis à tous les membres du consortium en partant des partenaires financiers et techniques ainsi que ceux de la mise en œuvre de présenter les plans d'action de la deuxième année du projet.

LES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE PASGOF-SNOIE CONGO EN 2021

- ⇒ La formation du 09 au 13 juillet 2021 à Ouessou (département de la Sangha) - 21 personnes dont 04 femmes et 17 hommes représentant huit (08) OSC membres du consortium PASGOF SNOIE Congo sur les méthodes et procédures d'OIE suivant les standards de qualité prescrits par le SNOIE.
- ⇒ La formation de 22 personnes des organisations membres de la PGDF à l'observation et au suivi indépendant de la gouvernance forestière.
- ⇒ Une formation sur le plaidoyer au profit des membres de la plateforme la gestion durable des forêts (PGDF)
- ⇒ Finalisation du Draft 0 de la stratégie d'Observation Indépendante en République du Congo et sa ventilation aux parties prenantes pour des contributions avant sa validation et présentation au prochain CCM.
- ⇒ La réalisation du premier audit interne du SNOIE Congo
- ⇒ La réalisation de 04 missions d'OIE sur les « clauses sociales et conditions de travail des ouvriers, et le volet environnemental » par EJID, CABS et CIRECK.
- ⇒ La réalisation d'une note d'analyse indépendante sur 'La gouvernance forestière et climatique en République du Congo : quel avenir pour l'observation indépendante externe des forêts ?
- ⇒ Rédaction d'une Note de position sur la contribution de l'OIE aux objectifs climatiques
- ⇒ Une note d'analyse sur l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des fonds de développement local (FDL) dans les concessions forestières l'UFA Ngombé, Jua-Ikié ainsi que l'UFA Pokola par FGDH.

Directeur de publication

Bienvenu LOUZOLO

Coordination

Lyne MIKANGOU
Gustelle NKOUDESSA

Collaboration

Lilian BARROS
Alain TIOTSOP

Metteur en pages

Garel NANITELAMIO

Imprimerie

IPC

Siège : Ministère de l'Economie Forestière
(242) 05 515 98 46

www.apvflegtcongo.com

 **APV-Flegt CONGO**

